Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE



Communauté de communes du Pays de Tronçais



PEDT

Projet Educatif Territorial

2021-2024

Nom et prénom du correspondant : DUFOURNEAU Loïc

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

Fonction: Directeur des services

Adresse postale : Place du champ de Foire 03350 Cérilly

Adresse électronique : comcom@paysdetroncais.fr

Téléphone: 04 70 67 59 43

PORTEURS DU PROJET

Le PEDT est conclu pour une durée de trois années scolaires à compter de septembre 2021 jusqu'en août 2024.

Ce projet est porté par la Communauté de communes du Pays de Tronçais, représentée par son Président, Monsieur Daniel RONDET.

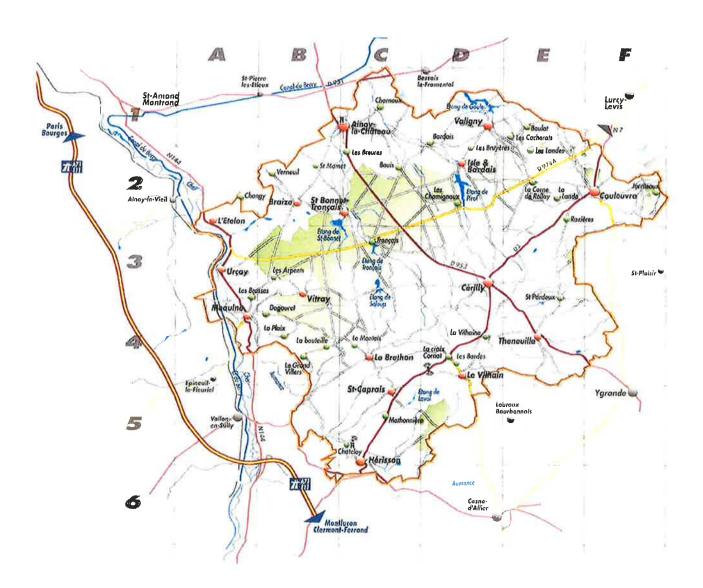
TERRITOIRE ET ECOLES CONCERNEES

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID : 003-240300558-20210930-D2021113-DE



Le territoire

Située au nord-ouest de la région Auvergne- Rhône Alpes, dans le département de l'Allier, la Communauté de Communes du Pays de Tronçais regroupe 7 500 habitants sur 496 km².

Au contact entre les premières pentes du Massif central et le Bassin parisien, elle s'étend sur un plateau de 280 m d'altitude moyenne, faiblement vallonné, au centre duquel s'étend la forêt de Tronçais.

Le territoire se structure autour de 15 communes qui présentent 3 niveaux d'influence. Neuf communes comptent moins de 450 habitants : Braize, Le Brethon, Isle et Bardais, L'Etelon, Saint Caprais, Theneuille, Urçay, Valigny, Le Vilhain.

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le



A l'échelon intermédiaire, 4 bourgs rassemblent entre 600 et 900 habitants : Hérisson, Meaulne-Vitray, Saint-Bonnet-Tronçais, Couleuvre.

Enfin, à l'échelon supérieur, deux pôles de services et d'équipement, Cérilly (1 307 habitants) et Ainay-le-Château (983 habitants), distants de 15 kilomètres et séparés par la forêt de Tronçais, concentrent la moitié des commerces du territoire.

Les écoles

Dix communes possèdent des écoles : Ainay-le-Château, Braize, Le Brethon, Cérilly, Couleuvre, Hérisson, Mcaulne-Vitray, Saint-Bonnet-Tronçais, Valigny et Le Vilhain.

Environ 460 enfants sont scolarisés sur le territoire.

Les écoles de Couleuvre / Valigny et de Hérisson sont mentionnées pour information. Leur gestion ne relève pas de la Communauté de Communes mais du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Couleuvre Valigny pour la première, et du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Hérisson - Louroux Hodement – Venas pour la seconde. La Communauté de Communes est représentée par des délégués au sein du comité syndical du SIRP.

L'ensemble des écoles est repassé à la semaine de 4 jours en septembre 2018. Chaque année, une demande de dérogation est faite pour chacune d'elles auprès de l'Inspection Académique.

Tableau récapitulatif des écoles du territoire :

COMMUNES	École Maternelle	École élémentaire
Ainay le Château	Place du champ de foire	Rue communale 03360
Braize	1	Le bourg 03360
Cérilly	Les tourterelles 8 Rue Marcelin Desboutin 03350	Charles Louis Philippe Rue du stade 03350

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

Le Brethon	/	Jean Charles Varennes 6 rue du Commerce 03350
Hérisson	12 allée Jean Macé 03190	14 allée Jean Macé 03190
Le Vilhain	Le Bourg 03350	/
Meaulne-Vitray	9 place de l'église 03360	14 place de la mairie 03360
St Bonnet-Tronçais	4 place de l'église 03360	10 place de l'église 03360
Couleuvre	21 rue Jules Ferry 03320	21 rue Jules Ferry 03320
Valigny		Le Bourg 03320

PILOTAGE ET COORDINATION

Le comité de pilotage se compose d'une cinquantaine de membres. Il regroupe les élus de la Communauté de Communes, les élus de la commission des affaires scolaires, le directeur de l'accueil de loisirs, les délégués de parents d'élèves de toutes les écoles du territoire, les directrices des écoles et les représentants des associations qui interviennent dans le champ éducatif et de loisirs (temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire).

Le Vice-Président en charge des affaires scolaires, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, coordonne le PEDT.

Email: pierre-marie.delanoy@paysdetroncais.fr

Le comité de pilotage se réunit deux fois par an au minimum afin de :

- Déterminer les objectifs du PEDT ;
- Travailler sur la réflexion engagée;
- Assurer une continuité éducative entre les différents temps de l'enfant ;
- Évaluer la réalisation des objectifs en cours et à la fin du projet.

OBJECTIFS ET MOYENS

En 2015, un premier PEDT a été rédigé pour trois années. Il a pris fin au terme de l'année scolaire 2017-2018, d'une part parce que le projet arrivait au bout de ses trois ans de fonctionnement et d'autre part parce qu'il devenait caduc du fait du retour à la semaine de 4 jours, à la rentrée scolaire 2018-2019, de toutes les écoles du territoire.

Par conséquent, un nouveau PEDT a été élaboré pour la période 2018-2021. Celui-ci arrive à échéance à compter de la rentrée scolaire 2021-2022. L'évaluation de ce PEDT a eu lieu en juillet 2021.

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le



ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

Le bilan général (2018-2021) fut le suivant :

Les besoins et les attentes des enfants ont été au cœur des projets pédagogiques et d'animation. Les parents sont pleinement satisfaits ;

La principale difficulté rencontrée résulte de l'étendue et des disparités du territoire de

la communauté de communes;

Depuis mars 2020, l'organisation a dû être modifiée en fonction des exigences sanitaires liées à la crise du Covid-19.

Certains objectifs pédagogiques initiaux n'ont donc pû être atteints (bien vivre ensemble). En effet, ces objectifs ont dû évoluer au cours du temps.

Depuis une réflexion entamée en 2018, deux nouveaux axes ont été travaillés :

- La variété des activités à destination des enfants s'est maintenue tout en positionnant

l'enfant au cœur des projets;

Les rythmes biologiques des enfants ont été une priorité dans la mise en place des activités et chacun d'eux a été considéré en tant qu'individu mais aussi en tant que membre d'un groupe.

La création d'un Accueil de Loisirs Extrascolaire en 2018 a permis de maintenir une offre pédagogique et d'ouvrir un espace récréatif à tous les enfants du territoire de la Communauté de Communes. Cet accueil reçoit des enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires (sauf celles de Noël).

Le fonctionnement du comité de pilotage a également été impacté par la pandémie.

=> Dans la mesure du possible, les objectifs éducatifs du PEDT ont été maintenus.

Les objectifs

- 1) Participer à la construction individuelle de l'enfant en privilégiant le bien-être, l'éveil et le développement de la confiance en soi
- 2) Permettre à l'enfant de découvrir la vie en collectivité en intégrant les valeurs du bienvivre ensemble et de la citoyenneté
- 3) Faire cheminer l'enfant vers l'autonomie
- 4) Favoriser l'ouverture culturelle

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

5) Développer l'usage du numérique

6) S'approprier les nouvelles exigences alimentaires et environnementales

Partenaires institutionnels

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
- Education Nationale
- Conseil départemental de l'Allier (PMI)
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Les partenaires

Partenaires associatifs

Plusieurs associations ont été sollicitées dans le cadre des activités TAP entre 2016 et 2018. Certaines étaient même volontaires. Elles interviennent de nouveau dans le cadre de l'Accueil de Loisirs extrascolaire : Cap Tronçais, Graine d'arbre, Polymorph Corp,

D'autres associations et/ou bénévoles peuvent être sollicités en fonction des projets ou des thèmes proposés aux enfants.

Ces partenaires restent un élément essentiel du renforcement du lien social et des relations intergénérationnelles sur le territoire.

Les locaux et installations utilisés

L'Accueil de Loisirs extrascolaire

L'Accueil de Loisirs a ouvert ses portes en septembre 2018.

Il est situé dans l'enceinte de la Ferme de l'Etang sur la commune de Saint-Bonnet-Tronçais.

Adresse: 5 rue de l'Etang 03360 Saint-Bonnet-Tronçais.

Tél: 04-70-06-16-45 ou 06-85-73-98-78 Mail: accueildeloisirs@paysdetroncais.fr

Envoyé en préfecture le 04/10/2021 Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

Cct accueil a été implanté sur la commune de Saint-Bonnet-Tronçais, non seulement en raison de la position centrale de la commune par rapport à l'ensemble du territoire mais aussi de la présence de locaux adaptés.

Par conventions approuvées le 17 mai 2018, la communauté de communes jouit de la mise à disposition de la commune de Saint-Bonnet-Tronçais de plusieurs bâtiments permettant l'ouverture d'un ALSH sur cette commune.

L'ancien gîte de groupe de la Ferme de l'Etang est dédié aux enfants de moins de six ans et à la garderie. L'ancienne maison d'habitation de la Ferme de l'Etang accueille exclusivement les enfants de plus de six ans. La salle polyvalente peut être utilisée de manière ponctuelle.

Ces deux premiers bâtiments ont été réhabilités par la Communauté de Communes afin de répondre aux normes en vigueur et accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles.

Les garderies périscolaires

Elles sont situées dans ou à proximité des écoles :

Ecole	Lieu
Ainay Le Château	Locaux de l'école élémentaire
Braize	Bâtiment distinct de l'école, à côté de la mairie
Cérilly	Locaux de l'école élémentaire
Couleuvre	Locaux de l'école maternelle
Hérisson	Locaux de l'école élémentaire
Le Brethon	Locaux de l'école
Meaulne-Vitray	Bâtiment distinct, dans le bourg, entre l'école maternelle et l'école primaire
Saint- Bonnet-Tronçais	Bâtiment distinct, dans le bourg, entre l'école maternelle et l'école primaire
Valigny	Locaux de l'école élémentaire

Les cantines scolaires

Chaque école possède un restaurant scolaire situé à proximité des locaux scolaires.

Ecole	Lieu
Ainay Le Château	Locaux de l'école élémentaire. Repas préparés et livrés par le Centre Hospitalier d'Ainay-le-Château
Braize	Locaux de la Maison de Retraite de Saint-Bonnet-Tronçais Repas préparés par un cuisinier

Envoyé en préfecture le 04/10/2021 Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

caux du self du collège François PERON es par les agents du Conseil Départemental de l'Allier Locaux de l'école Repas préparés par une cantinière Locaux distincts de l'école
Repas préparés par une cantinière Locaux distincts de l'école
Repas préparés par une cantinière
Locaux de l'école Repas préparés et livrés par STB
Locaux distincts de l'école Repas préparés par une cantinière
e la Maison de Retraite de Saint-Bonnet-Tronçais Repas préparés par un cuisinier
Locaux de l'école élémentaire Repas préparés par une cantinière

La récréation de la pause méridienne a lieu dans les cours des écoles une fois le repas terminé.

Modalités de suivi et d'évaluation du projet

Le suivi et l'évaluation du projet sont effectués lors des réunions du comité de pilotage. Des critères et des indicateurs d'évaluation sont déterminés pour chaque objectif préalablement défini.

Une échelle de progression est utilisée pour préciser le niveau de situation des indicateurs

		1.1	
 -	T	T-T	

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

Objectif n°1: Participer à la construction individuelle de l'enfant en privilégiant le bienêtre, l'éveil et le développement de la confiance en soi

Critères	Indicateurs
S'affirmer en tant qu'individu	 identifier ses compétences et celles des autres accepter ses différences et celles des autres exprimer ses choix et opinions personnelles
Etre capable de réflexion	 réfléchir par soi-même proposer des solutions avancer des idées personnelles savoir questionner et se questionner
Laisser parler sa créativité	 acquérir et perfectionner des techniques fournir des réalisations personnelles et collectives exprimer ses émotions par la création

Objectif n°2: Permettre à l'enfant de découvrir la vie en collectivité en intégrant les valeurs du bien-vivre ensemble et de la citoyenneté

Critères	Indicateurs
Comprendre et appliquer le « Vivre ensemble »	 s'intégrer dans un groupe laisser chacun s'exprimer au sein du groupe proposer spontanément son aide aux autres

Envoyé en préfecture le 04/10/2021 Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

Acquérir une identité citoyenne	- comprendre la notion de citoyenneté - se situer en tant qu'individu au sein d'une société	
Accepter les différences	 respecter les différences de religions, d'ethnies, de cultures réagir positivement face au handicap accepter les mixités dans un espace commun 	

Objectif n°3: Faire cheminer l'enfant vers l'autonomie

Critères	Indicateurs
Acquérir des repères	- compréhension et respect des règles de vie - repérage spatio-temporel - reconnaissance de l'adulte référent
Devenir autonome dans les actes de la vie quotidienne	 comprendre le rythme d'une journée exécuter seul des actes simples savoir se responsabiliser sur une activité donnée

Objectif n°4: Favoriser l'ouverture culturelle

Critères	Indicateurs
Découvrir le monde qui nous entoure	- découvrir les métiers locaux - approcher tous les arts

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

Découvrir le patrimoine local	- connaître la forêt de Tronçais, sa flore et sa faune - découvrir les monuments de notre territoire	
-------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Objectif n°5: Développer l'usage du numérique

Critères	Indicateurs
Savoir utiliser les outils numériques	 manipuler différents outils informatiques utiliser un traitement de texte
Appréhender les technologies de l'information	connaître l'internet

Objectifs 6: S'approprier les nouvelles exigences alimentaires et environnementales

Critères	Indicateurs
Apprendre à bien manger	équilibrer ses repas consommer des produits locaux de qualité

Envoyé en préfecture le 04/10/2021 Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

Vivre dans un environnement durable

- apprendre à réduire le niveau sonore
- travailler sur la qualité de l'air
- respecter l'environnement

ORGANISATION

Planning hebdomadaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Vacances		
7h-9h	Gard	lcrie		Ga	rderie			
9h-12h	Ee	ole	7h30-8h30 Garderie		Cente	7h30-8h30 Garderie		
12h-12h45	Pause mé « rep		8h30-16h30	Pause méridienne « repas »		8h30-16h30 « repas »		8h30-16h30
12h45-13h30	Pause mé « récré		Accueil de Loisirs	Pause méridienne « récréation »		Accueil de Loisirs		
13h30-16h30	Eco	ole	16h30-18h30		Cole	16h30-18h30		
16h30-19h	Gard	lerie	Garderie	Ga	rderie	Garderie		

Modalités d'organisation

L'accueil de Loisirs

L'Accueil de Loisirs Extrascolaire Anim'Tronçais, a fait l'objet d'une déclaration en tant qu'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) dès la fin des travaux (août 2018). Le temps d'accueil de 7h30-8h30 et de 16h30-18h30 sont des temps d'accueil en garderie au centre de loisirs et non déclarés.

Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

Il est prévu pour accueillir 50 enfants de 3 à 11 ans.

Un dossier de demande d'agrément a été déposé à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et à la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

La garderie et la pause méridienne

Les garderies et les pauses méridiennes sont des temps d'accueil non déclarés en Accueil de Loisirs.

	Garderi	ie matin	Garde	rie soir	Pause mo	ridienne		
	+ 6 ans	- 6 ans	+ 6 ans	- 6 ans	+ 6 ans	- 6 ans		
Ainay Le Château	12	8	9	6	59	26		
Braize	6	2	6	2	Cf. St	Bonnet		
Cérilly	11	8	13	10	72	35		
Le Vilhain		Cf. Le	Brethon			10		
Le Brethon	6	3	9	3	12			
Meaulne- Vitray	17	4	17	3	40	25		
Hérisson	/	4	/	5				
St Bonnet-Tronçais	2	3	5	4	26	9		
TOTAL tranches d'âges	54	32	59	33	209	105		
TOTAL		36		92	3	14		

*Effectif maximum recensé en juin 2021

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

Participation financière

L'accueil de Loisirs extrascolaire

Les tarifs sont modulés selon les critères définis par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

La tarification appliquée est basée sur un taux d'effort déterminé avec un tarif plancher et un tarif plafond. Ce calcul permet d'individualiser les tarifs en fonction des revenus des familles (cf. tableau ci-dessous). En l'absence de l'avis d'imposition le tarif maximum sera appliqué. Une facturation à l'heure est établic. Toute heure commencée est due.

Une réduction de 5% par enfant est appliquée pour les fratries.

Une majoration de 10% par enfant est appliquée pour les enfants domiciliés hors de la Communauté de Communes.

La facture sera envoyée aux familles à chaque fin de période d'accueil.

Les prestations facturées en supplément :

Repas : 2,99 € ;Goûter : 0,20€ ;

- Prestations annexes ponctuelles laissées au libre-choix des familles (sortie,

camp...)

Ressources 2020	Taux d'effort par heure facturée	Montant participation familiale
8 247,60 € (plancher)	0.000000	0,21 €
58 495,44 € (plafond)	0.0025 %	1,68 €

Les cantines et les garderies

Les tarifs « cantine » concernent le prix du repas. Le temps de récréation n'est pas facturé. Une tarification à la demi-heure est appliquée pour les garderies. Toute demi-heure commencée est due.

COLO MANTEC	Tarif	Tarif	Tarif
COMMUNES	Cantine	Garderie	Goûter garderie
Ainay le Château	3,00 €	0,90 € / ½ h	0,20 €
Braize	2,99 €	0,90 € / ½ h	0,20 €
Cérilly	3,13 €	0,90 € / ½ h	0,20 €
Le Brethon	2,82 €	0,81 € / ½ h	0,20 €
Le Vilhain	2,74 €	Cf. Le	Brethon
Meaulne-Vitray	2,99 €	0,90 € / ½ h	0,20 €
Hérisson	/	0,90 € / ½ h	0,20 €
St Bonnet-Tronçais	2,99 €	0,90 € / ½ h	0,20 €

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

Depuis 2020, l'uniformisation des tarifs est en cours. En effet, lors du transfert de compétences, les tarifs n'avaient pas été harmonisés en raison d'une organisation différente du service selon les communes et de l'écart de tarif. Lors de sa séance du 19 novembre 2019, le conseil communautaire a décidé de lisser ces tarifs jusqu'en 2022. Le lissage adopté est le suivant :

Cantines	2019	2020	2021	2022	écart	augmentation annuelle
Ainay-le-Château	2,75 €	2,88 €	3,00 €	3,13	0,38 €	0,13€
Braize / Saint-Bonnet	2,70€	2,84 €	2,99 €	3,13	0,43 €	0,14 €
Cérilly	3,13 €	3,13 €	3,13 €	3,13	0,00 €	0,00 €
Le Brethon	2,20 €	2,51 €	2,82 €	3,13	0,93 €	0,31 €
Le Vilhain	1,95 €	2,34 €	2,74 €	3,13	1,18€	0,39€
Meaulne	2,70 €	2,84 €	2,99 €	3,13	0,43 €	0,14 €

Modalités d'information aux familles

Pour l'Accueil de Loisirs extrascolaire

- Site internet de la Communauté de Communes rubrique « Accueil de Loisirs » www.paysdetroncais.fr
- Page Facebook « Pays de Tronçais »
- Flyer envoyé aux familles avant chaque période d'accueil (mercredis et vacances scolaires) *
- Règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs *

Les documents d'information sont mis à disposition des familles à la Communauté de Communes, à l'Accueil de Loisirs, dans les Mairies et ils sont consultables et/ou téléchargeables sur le site internet de la Communauté de Communes.

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

Pour les temps périscolaires

- Règlement intérieur des temps périscolaires *

- Livret de rentrée distribué à tous les enfants scolarisés en début d'année. Ce livret récapitule l'ensemble des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire) et donne toutes les informations utiles aux parents *

*documents joints en annexes

<u>ACTIVITES</u>

Articulation du PEDT avec les dispositifs existants

Depuis 2006, un Contrat Enfance Jeunesse est signé avec la CAF. Le dernier a été renouvelé en 2018. Ce dernier contrat inclut les RAM de Meaulne-Vitray et de Lurcy-Lévis ainsi que l'Accueil de Loisirs extrascolaire Anim'Tronçais.

Le dernier Contrat Enfance Jeunesse vient de prendre fin. Une Convention Territoriale Globale avec la CAF est en cours d'élaboration.

La Communauté de Communes s'est engagée dans la construction d'une Convention Territoriale d'Education Touristique Artistique et Culturelle.

Les types d'activités proposées aux enfants

Les garderies périscolaires

Sur les temps de garderie périscolaire, des activités libres encadrées sont proposées aux enfants après le goûter. Des ateliers sont proposés à l'initiative de l'animateur. Mais il n'y a aucune obligation pour les enfants d'y participer.

Il n'y a pas de distinction entre les activités proposées aux enfants de moins de 6 ans et de plus de 6 ans. L'animateur adapte simplement sa posture et le niveau de difficulté de l'atelier en fonction de l'âge et des possibilités de l'enfant.

La pause méridienne

Lors de la pause méridienne, le fonctionnement est le même que sur les temps de garderie du matin et du soir. La plupart du temps, les enfants jouent dans la cour de récréation ou sous le préau après le déjeuner. Les activités ont donc plutôt un caractère physique et sportif. Au gré des encadrants, des activités plus calmes peuvent être proposées en complément des activités dites de « défoulement » dans des espaces dédiés (lecture, repos, musique...).

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le



L'Accueil de Loisirs extrascolaire

Une organisation différente est mise en place sur l'Accueil de Loisirs. Les activités sont réfléchies et préparées en lien avec le projet d'animation, le projet pédagogique et le projet éducatif.

Le projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs est rédigé par l'équipe de direction en concertation avec les animateurs. Il décrit le fonctionnement de la structure en termes d'objectifs éducatifs, de méthodes pédagogiques et de moyens matériels et humains. Ce document est consultable sur demande et mis à disposition dans les locaux de l'Accueil de Loisirs.

Les **projets d'animations** sont rédigés par l'équipe d'animation pour les mercredis et pour chaque période de vacances.

Sur la base du projet pédagogique et en concertation avec les enfants, il s'agit de traduire les objectifs et les moyens généraux en un ensemble d'activités autour d'un thème central.

Les **fiches d'activités** sont élaborées par un ou plusieurs animateurs. À partir du cadre fixé par le projet d'animation, ils précisent de manière concrète le fonctionnement d'une activité.

Les enfants sont au cœur du choix des activités. Même s'ils ne sont pas toujours à l'initiative des thématiques proposées, leur avis est toujours pris en compte.

Voici quelques exemples de projets d'animation sur les thèmes des vacances Extra scolaire : Le cirque, les schtroumpfs, la magie, Koh Lanta - Interville- Carte au trésors- Top chef, le moyen âge, la mer, les contes et ses légendes...

Sur le périscolaire quelques exemples de projet : Les animaux, les régions de la France...

Une grande importance est apportée au respect des besoins physiologiques des enfants. Ainsi, nous laissons la possibilité à tous les enfants, et pas uniquement aux « petits » de faire la sieste s'ils en ont besoin. Un animateur est chargé de veiller sur eux pendant leur sommeil.

Un des objectifs du PEDT est de permettre aux différents acteurs éducatifs de coordonner leurs actions. Nous nous attachons donc à proposer des activités ou projets ayant un lien avec les projets d'école.

=> Le plan mercredi a été élaboré dans le cadre de cet accueil de loisirs extrascolaire, lors des activités du mercredi. Il convient de se référer au projet pédagogique et d'animation.

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le



ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

Les intervenants

Les activités sont, la plupart du temps, prises en charge par les animateurs permanents, agents de la Communauté de communes.

Ce sont des animateurs formés (BAFA, BAFD en cours, CQP animateur périscolaire, BP JEPS) qui ont quelques années d'expérience dans le secteur de l'animation. Il nous arrive de faire appel à des intervenants extérieurs pour certaines activités, sur des temps plus ou moins longs pouvant aller de quelques séances à une année scolaire.

SIGNATAIRES

Date de signature prévue : septembre 2021

Monsieur le Préfet de l'Allier

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education

Nationale

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais

Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE



PROJET PEDAGOGIQUE 2021-2022 Accueil périscolaire du mercredi

Accueil de Loisirs Anim'Tronçais 5 rue de l'Etang 03360 St Bonnet-Tronçais Tel : 04 70 06 16 45 accueildeloisirs@paysdetroncais.fr









Préfecture de l'Allier

Sommaire

2
Sommaire
the delicits
Présentation générale de l'Accueil de Loisii 35 L'équipe pédagogique5
- 1 1 1
L'équipe de direction :5
L'équipe d'animation
Les périodes d'ouverture :6 L'inscription et les tarifs :
L'inscription et les tarns
L'hygiène :7 La sécurité :
Les règles de vie :
Les locaux9 Le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs9 Les activités :9
Les activités :9 La vie quotidienne :9
La vie quotidienne :9
Le temps calme9
Le temps caime9 Le repas et le goûter :
Le repas et le goulei :
La directrice :10
La directrice :10
Les animateurs :
L'organisation du travail :
L'organisation du travaire de la directrice
Les objectifs pédagogiques1



ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

Notre projet : « Voyage autour du monde »
Notre projet : « Voyage autour du monde »
Le projet :15
Le projet :
La finalité :16
La finalité :
L'organisation spécifique liée au COVID-19 :
Les objectifs généraux :
Les objectifs opérationnels :
La vie quotidions > 1
1. The specific of the specifi
La finalité :
Les objectifs généraux :21
Les objectifs généraux :
Les besoins spécifiques des enfants de moins de 6 ans :
Les modalités d'évaluation :
Coordonnées utiles23
24



ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

Présentation générale de l'Accueil de Loisirs

L'organisateur :

Communauté de communes du Pays de Tronçais Place du Champ de Foire 03350 CERILLY Tel: 04 70 67 59 43

La structure:

L'Accueil de Loisirs Anim'Tronçais est situé sur la commune de St Bonnet Tronçais. Il est agréé par la SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) et par la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

Les périodes d'ouverture :

Tous les mercredis de l'année scolaire (sauf jours fériés)

Nombre de places :

50 enfants de 3 à 11 ans peuvent être accueillis

Horaires de fonctionnement :

De 7h30 à 18h30



Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

L'équipe pédagogique

L'équipe de direction :

La directrice: Carole SYLVAIN

BP JEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et de Sport) spécialité

« animation sociale »

CC DACM (Certificat Complémentaire Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs)

La directrice adjointe : Sabrina PAULHIAC

BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)

BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) en cours

L'équipe d'animation:

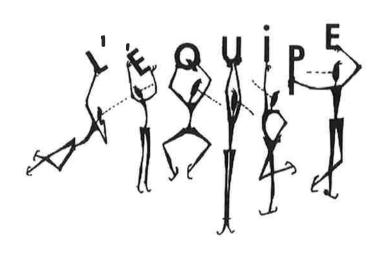
Animateurs permanents :

Nicole VALABLE: BAFA

Béatrice ROBERT: ATSEM, CAP petite enfance

Chantal BRAUD: ATSEM

La directrice et son adjointe font également partie de l'équipe d'animation.



Les points essentiels du règlement intérieur

Les périodes d'ouverture :

Les enfants sont accueillis soit à la journée soit à la demi-journée. Les horaires d'arrivée et de départ des enfants sont les suivants :

Accueil à la journée :

Arrivée entre 7h30 et 9h. Départ entre 17h et 18h30.

- Accueil à la demi-journée :
- Le matin : Arrivée entre 7h30 et 9h. Départ entre 11h30 et 11h45 ou entre 13h30 et 13h45 si le repas est pris à l'Accueil de Loisirs.
- L'après-midi : Arrivée entre 11h30 et 11h45 si le repas est pris à l'Accueil de Loisirs ou entre 13h30 et 13h45. Départ entre 17h et 18h30.

Le repas de midi est pris dans la salle de restauration dédiée aux enfants dans l'enceinte de la Maison de Retraite de St Bonnet-Tronçais. Les repas fournis par les parents ne sont pas autorisés.

L'inscription et les tarifs :

Les inscriptions se font à la période (de vacances à vacances).

Les inscriptions sont ouvertes pendant une semaine, quinze jours avant le début de chaque période d'accueil.

Les dates d'ouverture des inscriptions sont communiquées en amont aux familles.

Les documents d'inscription peuvent être retirés :

- à l'Accueil de Loisirs
- à la Communauté de communes
- en mairie

Les documents sont téléchargeables sur le site Internet de la Communauté de communes.

La 1ère inscription:

Elle se fait auprès de la directrice de l'Accueil de Loisirs, sur rendez-vous, dans les bureaux de la Communauté de communes à Cérilly. La liste des pièces à fournir est indiquée dans le flyer distribué aux familles et dans le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs.

Les inscriptions suivantes :

Elles se font soit auprès de la directrice de l'Accueil de Loisirs, soit par courrier, soit par email.

Les conditions d'inscription :

2 mercredis minimum par période

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

Les tarifs:

Les tarifs sont modulés selon les critères définis par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Une facturation à l'heure est établie. Toute heure commencée est due.

Une réduction de 5% par enfant est appliquée pour les fratries.

Une majoration de 10% par enfant est appliquée pour les enfants domiciliés hors de la Communauté de communes.

Les prestations facturées en supplément :

- Repas : 2,99€ - Goûter : 0,20€

- Prestations annexes ponctuelles laissées au libre-choix des familles (sortie, camp...)

L'hygiène:

Les locaux et le matériel sont nettoyés quotidiennement par les agents d'entretien. Mais l'hygiène passe aussi par les petits gestes de tous les jours. Ainsi des rituels liés à l'hygiène corporelle sont mis en place afin d'apprendre aux enfants les notions de base (se laver les mains, se brosser les dents après le repas...).

Un classeur sanitaire est également tenu à jour par l'assistante sanitaire.

La sécurité:

Les locaux et les espaces extérieurs que nous utilisons ont fait l'objet d'une visite de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour les locaux accueillant des enfants de moins de 6 ans.

Nous disposons également d'un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) afin d'assurer la mise en sûreté des enfants et des personnels en cas de situation d'urgence.

Ces PPMS incluent l'analyse des risques, la détermination des moyens de protection, des consignes précises et des fiches réflexes adaptées à chaque situation d'urgence.

Les règles de vie :

Des règles de vie, basées sur le respect des valeurs éducatives et de citoyenneté, sont instaurées pour le bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs.

En cas de non-respect des règles de vie ou de comportement perturbateur et/ou violent, l'enfant recevra un avertissement.

Les parents seront informés par écrit et devront retourner l'avertissement signé à la directrice.

Au bout de trois avertissements l'enfant sera exclu de l'Accueil de Loisirs temporairement ou définitivement.



Les locaux

Le site de l'Accueil de Loisirs, aussi appelé La Ferme de l'Etang, était à l'origine et comme son nom l'indique une ferme.

3 bâtiments se structurent autour d'une cour centrale, à l'origine la maison d'habitation, la grange et les dépendances.

Le site a été modifié une première fois. La maison est devenue la salle des associations, la grange une salle polyvalente et les dépendances un gîte de groupe.

Finalement La Ferme de l'Etang devient Accueil de Loisirs. La salle polyvalente n'est pas impactée et reste un espace que nous pouvons utiliser ponctuellement avec les enfants ; la salle

des associations devient le bâtiment d'accueil pour les enfants de plus de 6 ans et le gîte est transformé en bâtiment d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans.



Un grand espace extérieur clos, à l'arrière des bâtiments, accueille les enfants pour les activités d'extérieur. Une partie en herbe et une partie gravillonnée permet un grand choix d'activités.

Le bâtiment A se compose:

- Au rez-de-chaussée: d'une salle d'accueil, d'une salle d'activités, d'une infirmerie, d'un bureau, d'un bloc sanitaires adapté aux enfants de 3 à 11 ans, d'un local rangement.
- A l'étage : de 2 dortoirs communicants, d'une salle d'activités, de sanitaires, d'un local rangement.

Le bâtiment B se compose :

- De 2 salles d'activités, du local des animateurs, de sanitaires



Le repas de midi est pris dans l'enceinte de la Maison de Retraite « La Chesnaye » où une pièce est réservée aux enfants.





ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

Le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs

Les activités:

Les activités peuvent avoir lieu soit en petits groupes soit tous ensemble en fonction de la nature de l'activité (par exemple : atelier bricolage en petit groupe et chasse au trésor tous ensemble).

Les activités sont adaptées à l'âge des enfants et à leurs capacités.

Aucune activité n'est imposée, au contraire le choix des activités part toujours d'une demande ou d'un avis des enfants.

La vie quotidienne:

Les enfants sont invités à participer aux taches de le vie quotidienne de l'Accueil de Loisirs : ranger les jouets et le matériel après une activité, aider à mettre et débarrasser la table à midi, préparer le goûter...

Chacun est également responsable de son matériel personnel (pantoufles, doudou...).

L'entraide entre les enfants est encouragée et valorisée.

Le temps calme:

Il permet aux enfants qui en ont besoin de dormir

Il permet aux autres enfants de se reposer, de jouer calmement à l'activité de leur choix, de pratiquer une activité de détente.



Chaque animateur qui le souhaite peut proposer une activité de détente aux enfants lors du temps calme (ex : repos sur tapis avec musique calme, méditation guidée, relaxation, automassages, lecture...)

Le repas et le goûter :

Le repas et le goûter sont des moments qui doivent permettre aux enfants et aux adultes de se restaurer dans une ambiance agréable.

Pour que les repas restent un moment de détente et de partage il est important que les règles de vie continuent à être appliquées.

Les enfants peuvent se placer où ils le souhaitent et les animateurs mangent chacun à une table avec les enfants en changeant de table chaque jour. *



Le bruit est un problème récurrent dans les salles de restauration, c'est pourquoi il est permis aux enfants de discuter mais sans élever la voix et de ne pas se lever sans avoir au préalable demandé l'autorisation à un adulte. Un moment de silence doit être respecté lors de la dégustation du dessert.



La directrice:

La directrice a autorité sur les personnels prenant part à l'accueil. Elle situe son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif. Elle transmet et fait partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.

Voici ses responsabilités:

En adéquation avec le PEDT, elle construit le projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs, elle planifie les activités avec son équipe et évalue les actions menées.

Elle a en charge la gestion quotidienne de l'accueil : gestion administrative, gestion du personnel, relation avec les prestataires, les parents...

Elle a également un rôle de formation et d'accompagnement des animateurs et des stagiaires Enfin, elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants et s'assure des bonnes conditions d'hygiène et de sécurité des lieux d'accueil.

La directrice adjointe

Elle assume les fonctions d'assistante sanitaire, elle a en charge ce qui concerne la gestion du matériel pédagogique, la gestion des repas et goûters et elle remplace la directrice lors de ses absences.

Les animateurs:

L'animateur participe, au sein d'une équipe, à la misc en œuvre du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des ACM.

Il encadre et anime la vie quotidienne et les activités.

Il participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs, notamment les parents.

En fonction de l'âge, de la maturité ou des situations de handicap des enfants :

- il favorise l'expression des besoins, des envies et des projets
- il transmet les valeurs de la République, notamment la laïcité
- il situe son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif
- il favorise la participation des enfants à la construction de leurs activités
- il assure leur sécurité physique et morale



Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

L'organisation du travail:

Les plannings des animateurs sont réalisés en début d'année, ils sont affichés à l'Accueil de Loisirs.

Le projet pédagogique résulte d'une réflexion collective. Il est écrit pour l'année.

Avant chaque période d'accueil l'équipe d'animation se concerte.

2 périodes de concertation ont lieu avant l'accueil.

La 1^{ère} permet de définir le thème du projet d'animation et de commencer à réfléchir collectivement aux activités et à la prise en charge des groupes d'enfants.

Suite à cette réunion le projet d'animation et le projet pédagogique sont rédigés.

La 2^{ème}, quelques temps plus tard, permet de finaliser les activités et l'organisation concrète après un temps de réflexion et de préparation personnel.

A la fin de la période d'accueil une réunion de bilan a lieu avec l'équipe. Nous réalisons alors l'évaluation du projet d'animation et du projet pédagogique et évoquons tous les événements importants (problèmes ou réussites) rencontrés lors de la période d'accueil.

Le travail de chaque animateur ou stagiaire est également évalué tous les ans par la directrice lors d'un ou plusieurs entretiens individuels.

Chacun dispose en outre d'un document d'auto-évaluation qui lui permet de se situer, de voir sa progression et de détecter ses faiblesses.

Grille d'évaluation

1 Très satisfaisant 2 Satisfaisant 3 Moyen 4 Insatisfaisant 5 Très insatisfaisant

Intitulés	1	2	3	4	5	Observations
La santé et la sécurité	_	_	_	_		
Sait garantir la sécurité morale et affective des enfants						
Sait garantir la sécurilé physique des enfants				İ		
Sait rassurer les enfants						
Sait apporter les soins « basiques » en cas de petit accident (coups, désinfection, pansements, etc)						
Connaît l'essentiel de la législation Jeunesse et sports en matière d'accueil des mineurs						
Sait être à l'écoute des enfants	Ī		r	Ī		
A une connaissance du public	Ī			Ī	T	
Au sein de l'équipe		_	-	_	-	

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

ait écouter ses collègues	1	L	Ц			
articipe activement à la préparation et/ou réunion d'équipe			Ц			
une capacité d'analyse						
st force de proposition						
ait se documenter						
ait « passer le relais » quand le besoin s'en fait sentir						
aire part de ses problèmes d'ordre pédagogique						
Le fonctionnement	_	_				
comment s'est déroulée l'organisation de l'accueil ?		L				
es moyens matériels ont-ils été suffisants ?						
a gestion du temps (accueil, activités,) a-t-elle été satisfaisante?						
comment s'est déroulée la préparation des activités ?						
Comment s'est déroulée la préparation et la gestion des sorties ?						
comment ont été les intervenants extérieurs ?						
Comment se sont déroulés les temps calmes ?				Ц		
Comment s'est déroulée la gestion administrative ?						
L'activité		_	,			
Sait adapter l'activité à l'âge des enfants				Ц		
Sait faire preuve d'autorité bienveillante envers les enfants						
Sait adapter l'activité à la fatigue des enfants						
Anticipe et prépare ses activités						
S'implique dans l'activité						
Sait créer un « imaginaire»						
Sait gérer un temps calme						
Sait gérer un temps de repas						
Sait gérer un temps d'activité						
Sait gèrer un temps de transport						
Salt Gold an ionipa of the party						

Envoyé en préfecture le 04/10/2021 Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

Sait communiquer avec les parents				
Fravaille avec la directrice de l'ALSH				
Fravaille avec les autres animateurs de l'ALSH			T	
Fravaille avec l'équipe de service				
Sait communiquer avec les enseignants				
Sait communiquer avec les élus			T	
Le projet				
Connaît la notion de projet				
ravaille avec une méthodologie de projet			I	
Partage les valeurs du projet			T	
idapte son projet à son public			T	
rend en considération l'avis des enfants dans le choix du projet			1	1
ait évaluer son projet et l'adapter		П	T	
	_		_	





ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

Les intentions éducatives de la directrice

- 1) Permettre l'accès à des activités de loisirs variées, adaptées et originales
- 2) Accompagner le développement de l'enfant dans sa construction identitaire
- 3) Respecter les rythmes, les besoins et les attentes des enfants
- 4) Favoriser la création d'une équipe pédagogique soudée, volontaire et impliquée
- 5) Créer une dynamique territoriale et des partenariats locaux





Notre projet : « Voyage autour du monde »

Les périodes de déroulement du projet :

Notre projet se déroule tous les mercredis de l'année scolaire 2021-2022.

Le matin :

Des activités sont organisées en lien avec la thématique de notre projet, soit en collectif soit par petits groupes. *

L'après-midi:

Après le temps calme ou la sieste des activités sont proposées aux enfants. Ces activités sont organisées sous formes d'ateliers et n'ont pas forcément de lien avec le projet.

Chaque animateur propose un atelier à l'ensemble des enfants qui choisissent où ils veulent aller. Cette organisation permet de sortir un peu de la thématique de l'année et également de mélanger les tranches d'âges. *

L'année en divisée en 5 cycles qui correspondent aux périodes situées entre chaque vacances scolaires.

Cycle 1 : Europe

> Cycle 2 : Antarctique et Océanie

Cycle 3 : AsieCycle 4 : Afrique

> Cycle 5 : Amérique



Le projet :

Notre projet « Voyage autour du monde » se situe dans la continuité du projet de l'année dernière.

En effet celui-ci était centré sur la découverte des régions de France.

Le projet de cette année élargit notre champ de découverte au monde entier.

Chaque cycle permettra aux enfants de découvrir un continent et plus particulièrement un pays représentatif de ce continent.

Le but étant d'avoir une vision large mais explicite de la composition mondiale.

Notre découpage a été réalisé en se basant sur les 5 continents.

Le cycle 2 sera fractionné en 2 afin de découvrir les 2 continents les plus « petits » (Antarctique et Océanie).

Le cycle 5, le plus long, sera également scindé en 2 parties nous permettant de différencier l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud qui possèdent des caractéristiques tout à fait différentes.

Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

5 enfants qui habitent chacun dans un continent différent vont nous faire découvrir le monde. Chaque enfant est le héros d'un conte, chaque période débutera avec la présentation de l'enfant et la lecture du conte qui ouvrira sur la découverte du pays et du continent.

Les activités:

Des activités similaires reviendront à chaque cycle :

- Musique (chanson, instrument)
- > Gastronomie (ateliers cuisine)
- > Film, dessin animé ou documentaire
- > Apprentissage de la langue
- > Traditions (costume, fêtes...)
- > Particularités géographiques (climat, faune, flore, habitat typique...)

Les plages d'activités laissées libres permettront aux animateurs de proposer d'autres ateliers en fonction des crivies des enfants et de leurs compétences.

La finalité:

- > Fabriquer tout au long de l'année un livret contenant toutes nos « découvertes » sur chaque continent (les 5 enfants, les contes, les recettes de cuisine, les chansons apprises...)
- Exposition de fin d'année (en fonction de l'évolution du protocole COVID) : Fabriquer un panneau par continent contenant les éléments clés découverts tout au long de la période (carte, peinture, parole des chansons, recette de cuisine, photos des enfants en activités...)

Le lien avec les écoles :

Le lien avec les écoles se trouve dans l'aspect géographique de notre projet.

L'école enseigne aux enfants la géographie de manière traditionnelle en adéquation avec le programme scolaire de l'Education Nationale.

Notre approche est plus ludique et explore des thématiques qui ne sont pas étudiées en classe. Ces 2 aspects de la géographie (scolaire et extrascolaire) sont donc complémentaires et enrichissants pour les enfants.

Si le climat sanitaire le permet, des échanges pourront être envisagés avec les écoles sur certaines thématiques de notre projet.

Les enseignants sont informés du thème de notre projet de l'année afin d'ouvrir la discussion sur de possibles activités communes.

Toutes les équipes enseignantes de la Communauté de communes seront invitées à visiter l'exposition de fin d'année si elle a lieu. *

L'organisation spécifique liée au COVID-19 :

Le protocole sanitaire

Lors de la réunion de préparation la directrice a détaillé aux animatrices le contenu du protocole sanitaire transmis par la SDJES et précisé par la communauté de communes.

Il est identique au protocole de cet été.

Une nouveauté pour septembre : la possibilité d'utiliser des autotest COVID dans le cadre d'un dépistage collectif.

Le port du masque

Le port du masque « grand public » est obligatoire en intérieur pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil et au contact avec les mineurs dans les situations où la distanciation d'au moins 1 m ne peut être garantie.

La posture de l'équipe d'animation

Le rôle des animatrices est, bien entendu, de respecter le protocole sanitaire et de le faire respecter aux enfants.

Pour cela il est important d'expliquer les choses sans dramatiser, en particulier pour les petits. Le contexte actuel est suffisamment anxiogène pour les enfants, il est inutile d'aggraver les choses.

Le rôle de l'assistante sanitaire

Outre son rôle habituel l'assistante sanitaire sera chargée de prendre en charge les enfants qui présentent les symptômes d'une infection au COVID-19 (liste des symptômes affichée dans l'infirmerie) et mettre en place le protocole prévu (cf. protocole sanitaire).



^{*}si le protocole COVID en vigueur le permet



Les objectifs généraux :

- Découvrir le territoire mondial par le biais d'activités ludiques
- > Participer à la création d'une exposition de fin d'année
- Etre acteur de son projet en s'impliquant dans toutes les étapes
- > Prendre du plaisir dans le choix et la réalisation de ses activités



Les objectifs opérationnels :

> Lors des ateliers musicaux :

- Découvrir les chants et danses traditionnels de chaque continent
- Apprendre une chanson simple dans une langue étrangère
- Développer son écoute et sa connaissance des instruments de musique
- Développer sa sensibilité artistique



> Lors des ateliers cuisine :

- Découvrir des plats traditionnels du monde
- Découvrir des goûts et des saveurs
- Participer à la réalisation d'une recette de cuisine
- Manipuler des ingrédients et des ustensiles de cuisine
- Prendre plaisir à préparer et déguster ensemble des préparations culinaires





Lors des activités de découverte des traditions :

- Découvrir les costumes traditionnels de chaque région
- Fabriquer des objets typiques
- Acquérir et perfectionner des techniques
- Exprimer ses émotions par la création
- S'immerger dans « l'ambiance » d'un pays ou d'un continent

Lors de l'apprentissage d'une langue étrangère :

- Découvrir une langue étrangère
- Apprendre quelques mots de base
- S'initier à de nouvelles sonorités et prononciations
- Acquérir une sensibilité communicative



Lors de la découverte des particularités géographiques :

- Acquérir quelques notions de géographie de manière ludique
- Découvrir des notions sur le climat, la faune, la flore
- S'identifier, au travers d'un personnage de conte, à un habitant de ce pays/ de ce continent
- Découvrir des habitats typiques

Lors de la préparation et du déroulement de l'exposition de fin d'année :

- Exprimer des envies, des besoins et des choix
- Déterminer le rôle de chacun le jour J
- Préparer et installer le buffet
- Accueillir les invités
- Présenter l'exposition réalisée tout au long de l'année





Les modalités d'évaluation :

Critères	Indicateurs	Outils		
Retours des enfants	Positifs Mitigés Négatifs	Débats Discussions Pictogrammes Bilan écrit		
Retours de l'équipe pédagogique	Positifs Mitigés Négatifs	Réunion bilan de fin de cycle Echanges quotidiens		
Retours des enseignants	Positifs Mitigés Négatifs	Echanges et discussions Réunion du comité de pilotage du PEDT de fin d'année		
Retours des parents	Positifs Négatifs	Discussions informelles		
Objectifs opérationnels	Atteints Particllement atteints Non atteints	Grille d'évaluation		
Objectifs généraux	Atteints Partiellement atteints Non atteints	Conclusion de l'évaluation des objectifs opérationnels		



La vie quotidienne à l'Accueil de Loisirs

La vie à l'Accueil de Loisirs ne se résume pas aux sorties et aux temps d'activités. La vie quotidienne y tient également une place importante. Il s'agit des temps dits 'informels » tels que les temps de jeux libres, le repas, le goûter, la sieste, le temps calme, les moments liés à l'hygiène, les temps d'échanges et de discussion entre enfants et adultes.

La finalité:

Accompagner le développement de l'enfant dans sa construction identitaire et citoyenne.

Les objectifs généraux :

- Accompagner l'autonomie en favorisant l'acquisition de repères
- > Permettre l'affirmation en tant qu'individu
- > Favoriser l'acquisition d'une identité citoyenne
- Développer le « vivre ensemble »

Les objectifs opérationnels :

- Apprendre à respecter les règles
- Acquérir des repères spatio-temporels
- Savoir reconnaître les adultes référents
- Identifier ses compétences et celles des autres
- Accepter ses différences et celles des autres
- Exprimer des choix et opinions personnelles
- Apprendre à réfléchir par soi-même
- Être capable de se situer en tant qu'individu au sein de la « société » miniature qu'est l'Accueil de Loisirs
- Apprendre à accepter les différences de religions, d'ethnies, de cultures
- Réussir à s'intégrer dans un groupe et à trouver sa place

Les besoins spécifiques des enfants de moins de 6 ans :

Les enfants de moins de 6 ans bénéficient d'un accompagnement plus spécifique de la part de l'équipe pédagogique de l'Accueil de Loisirs.

En effet les petits ont besoin d'un environnement très sécurisant pour pouvoir évoluer dans les meilleures conditions possibles.

De plus, depuis cette année et l'obligation de scolarité des enfants de 3 ans à l'école maternelle, nous accueillons beaucoup de tout petits âgés parfois de 2 ans et demi.

Ainsi nous avons dû nous adapter pour accueillir ces très jeunes enfants du mieux possible.



Les objectifs spécifiques de l'accueil des enfants de moins de 6 ans sont axés sur :

> L'acquisition de l'autonomie à travers :

- Des repères visuels clairement identifiables : étiquettes au porte-manteau, « coins » dinette, poupée...

- Un adulte référent : les enfants vont créer un lien particulier avec leur animateur, il faut qu'ils se sentent en sécurité et en confiance. Souvent les ATSEM ont plus d'expérience et l'attitude juste pour l'accueil des petits

- La mise en place de rituels : toujours la même couchette, la petite histoire avant la sieste...

- Du matériel adapté : mobilier à hauteur ou réglable, ciseaux de petite taille...

- Un accompagnement bienveillant mais pondéré : l'animateur est là pour accompagner l'enfant, pas pour faire à sa place

L'éveil de l'enfant à travers :

- Un panel d'activités variées et originales : activités manuelles, jeux, activités sportives, musique, danse, sorties, cuisine...

- Des activités libres au choix : divers jeux et matériels mis à disposition

- Des créations avec de nouvelles techniques : collage, bricolage, peinture, modelage...

- La possibilité d'expérimenter par soi-même





Affiché le



Les modalités d'évaluation :

Critères	Indicateurs	Outils
Retours des enfants	Positifs Mitigés Négatifs	Débats Discussions Pictogrammes Bilan écrit
Retours de l'équipe pédagogique	Positifs Mitigés Négatifs	Réunion bilan de fin de cycle Echanges quotidiens avec l'équipe Echanges quotidiens avec les parents Observation quotidienne des enfants
Retours des parents	Positifs Négatifs	Discussions informelles
Objectifs opérationnels	Atteints Partiellement atteints Non atteints	Grille d'évaluation
Objectifs généraux	Atteints Partiellement atteints Non atteints	Conclusion de l'évaluation des objectifs opérationnels





Coordonnées utiles

Accueil de Loisirs Anim'Tronçais

Tel: 04 70 06 16 45

Email: accueildeloisirs@paysdetroncais.fr

Adresse: 5 rue de l'Etang 03360 St Bonnet-Tronçais

Directrice de l'Accueil de Loisirs : Carole SYLVAIN

Tel: 06 85 73 98 78

Communauté de communes du Pays de Tronçais :

Tel: 04 70 67 59 43

Email: comcom@paysdetroncais.fr

Adresse: Place du Champ de Foire 03350 Cérilly



Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le





LIVRET DE RENTREE CERILLY

Ecoles maternelle et élémentaire

Transport Emploi du temps scolaire Pause méridienne Inscription Garderie

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

Communauté de communes du Pays de Tronçais

04 70 67 59 43

Ecole élémentaire

04 70 67 51 59

Coordonnées utiles

Garderie

04 70 67 54 13

Mairie de Cérilly

04 70 67 52 00

Restaurant scolaire

04 70 67 56 75

Ecole maternelle

04 70 67 52 78

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le



ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

EMPLOI DU TEMPS & CALENDRIER SCOLAIRE

Ecole élémentaire et Ecole maternelle

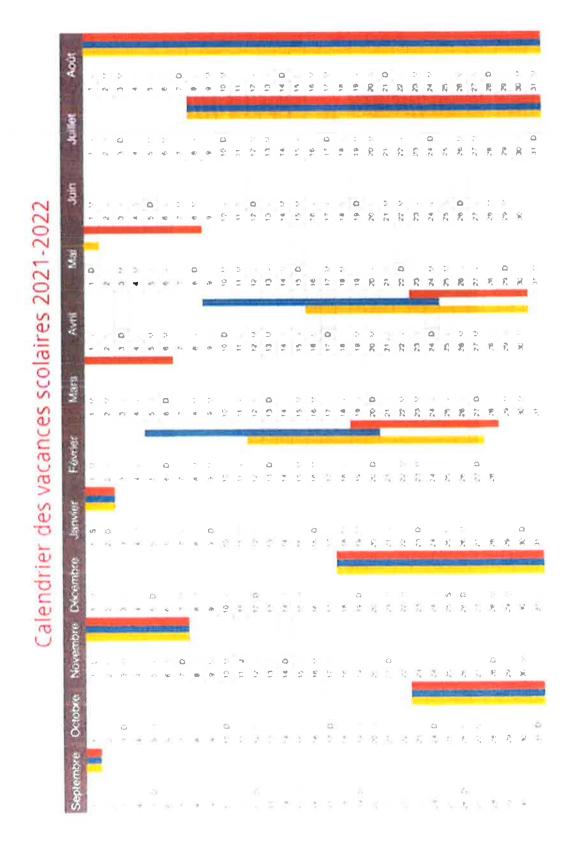
HORAIRES	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-8H50	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie
8h50-12h00	Ecole	Ecole		Ecole	Ecole
12h00-12h45	Pause méridienne « repas »	Pause méridienne « repas »		Pause méridienne « repas »	Pause méridienne « repas »
12h45-13h20	Pause méridienne « récréation »	Pause méridienne « récréation »		Pause méridienne « récréation »	Pause méridienne « récréation »
13h20-16h30	Ecole	Ecole		Ecole	Ecole
16h30-19h00	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie



Envoyé en préfecture le 04/10/2021 Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE



Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

Pause méridienne

La restauration scolaire

La restauration scolaire joue un rôle important auprès des enfants dans les apprentissages nutritionnels. Le restaurant est aussi un lieu éducatif où citoyenneté, convivialité et respect côtoient les découvertes gustatives et le plaisir du palais.

Tarifs

3,13 € par enfant et par repas.

Le tarif est fixé jusqu'au 31/12/2021, pour l'année civile, par le Conseil

Communautaire.

<u>Elémentaire</u>: à midi, les enfants sont regroupés sous le préau. Accompagnés par 2 agents intercommunaux, ils passent au self après un lavage des mains et en fin du repas les enfants débarrassent leurs plateaux en effectuant le tri sélectif.

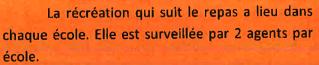
<u>Maternelle</u>: à midi, les enfants sont conduits à la cantine par 2 agents intercommunaux. Leurs plateaux ont été préparés. Les agents les surveillent et les aident à déjeuner si besoin. Une fois Après les vacances de Pâques, tous les enfants de grande section sont initiés, par petits groupes, au passage au self.

Le repas terminé, tous les enfants retournent à l'école pour un temps de récréation jusqu'à 13h20.

Le restaurant scolaire de Cérilly propose des menus variés et équilibrés couvrant les besoins nutritionnels. Les repas sont préparés à partir de produits de qualité (viande label rouge, morceaux de choix, produits issus de l'agriculture raisonnée...) et en respectant les règles d'hygiène (analyses des points critiques pour leur maîtrise, plan maîtrise sanitaire, agrément vétérinaire). La traçabilité des produits est garantie.

Le personnel est composé d'une cuisinière, 2 agents du Conseil départemental et 2 agents de la Communauté de Communes.

La récréation



Les enfants ont le choix de leurs activités (jeux ou repos) dans le respect des autres et des règles de vie.

Retour des enseignants à 13h20.

Les engagements des familles

Les familles remplissent lisiblement Le dossier périscolaire et nous signalent tout changement en cours d'année.

Les familles s'acquittent du montant de leur facture à réception de celle-ci. Lorsqu'un enfant bénéficie d'un Projet d'Accueil Individualisé (allergie ou pathologie nécessitant un régime alimentaire spécifique), celui-ci doit être communiqué à la Communauté de communes ainsi qu'à l'équipe enseignante.

Si l'enfant, sous couvert d'un PAI, apporte son panier repas, il doit le déposer le matin au restaurant scolaire. Le midi, son plateau repas sera servi par la cuisinière.

Aucun médicament ne sera délivré au restaurant scolaire en l'absence d'un PAI ou d'une ordonnance.

Les engagements des enfants

Dans les restaurants scolaires, des règles de vie ont été instaurées et les enfants doivent s'y conformer.

Les enfants doivent faire preuve de respect envers les autres enfants et les adultes. Il est demandé de respecter la nourriture qui leur est servie. En cas de non-respect, l'enfant sera réprimandé, cf. le règlement intérieur.

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

Garderie

Règlement de la garderie

La Communauté de Communes du Pays de Tronçais met à disposition des parents une garderie périscolaire. Elle se situe au rez-de-chaussée de l'école élémentaire.

Les enfants sont accueillis par un agent le matin et le soir qui veille à leur sécurité physique et morale sans l'obligation de proposer d'animation.

Les enfants peuvent pratiquer les activités de leur choix (jeux libres, lecture, dessin, temps calme, devoir...).

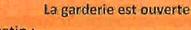
L'agent de la garderie a pour mission de varier le goûter de 16h30.

- Fruit
- Laitage
- Gâteau
- Pain garniture

Les garderies ne sont pas déclarées en Accueil de Loisirs. Cette activité se déroule sous la responsabilité de la Communauté de Communes.



Horaires



Le matin:

Lundi, mardi, jeudi, vendredi De 7h30 à 8h50

Le soir :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi De 16h30 à 19h00



Transports scolaires

Le cadre

réglementaire

La région organise et prend en charge le transport des élèves de l'Allier excepté ceux domiciliés et scolarisés à l'intérieur d'un périmètre d'agglomération. De la maternelle au Lycée, votre enfant peut bénéficier de la gratuité des transports scolaire sous réserve de respect du règlement des transports scolaire de l'Allier.

Les horaires de transport

Itinéraire du matin : Theneuille-gare/Cérilly école primaire et maternelle

Point d'arrêt	Lundi, mardi, jeudi, vendredi			
Theneuille-gare	8h30			
Theneuille-place abri	8h33			
Theneuille Gozinière	8h36			
Theneuille-Le Bouis	8h40			
Theneuille-St Pardoux	8h42			
Cérilly-La Farnaud	8h49			
Cérilly-école élémentaire	8h55			

★ Un agent intercommunal accompagne les enfants dans le bus.

A leur arrivée au point de descente du bus, les enfants sont accompagnés par un agent jusqu'à l'école ou la garderie.

Itinéraire du soir : Cérilly écoles primaire et maternelle/ Theneuille place

Point d'arrêt	Lundi, mardi, jeudi, vendredi			
Cérilly-école élémentaire	16h35			
Theneuille-St Pardoux	16h43 16h50			
Theneuille-Le Bouis				
Theneuille-Gozinière	16h48			
Theneuille-place abri	16h57			

A 16h30 les enfants sont pris en charge par un agent intercommunal qui les emmène jusqu'au car

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

Itinéraire du matin

Cérilly Vieilles Bordes/Cérilly collège via Le Vilhain, St Caprais, Le Brethon, Vitray

Point d'arrêt	Lundi, mardi, jeudi, vendredi			
Le Vilhain-église	7h48			
Saint-Caprais-mairie	7h55			
Le Brethon école	8h00			
Vitray-Les loges	8h05			
Le Brethon-Chêne Aragon	8h10			
Cérilly-Les Nodins	8h15			
Cérilly-collège	8h25			

* A leur arrivée au collège, les enfants sont accueillis par un agent intercommunal qui les conduit jusqu'à l'école et les surveille jusqu'à leur prise en charge par les enseignants.

Itinéraire du soir : Cérilly abri bus/Cérilly les Nodins via Le Vilhain, St Caprais, Le Brethon, Vitray

Point d'arrêt	Lundi, mardi, jeudi, vendredi			
Cérilly abris bus	17h05			
Cérilly-collège	17h10			
Le Vilhain-église	17h20			
Le Brethon-école	17h30			
Saint Caprais mairie	17h33			
Vitray-Les loges	17h35			
Le Brethon-Chêne Aragon	17h40			
Cérilly-Les Nodins	17h45			

★ A 16h30 les enfants sont pris en charge par un agent intercommunal qui les surveille jusqu'à 16h55 dans les locaux de l'école élémentaire, puis les accompagne au collège et reste avec les enfants jusqu'à leur départ.



Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

Inscription

Les inscriptions à l'ensemble des temps périscolaires (garderie, cantine) ont lieu au début de l'année scolaire.

Les formulaires d'inscription sont distribués aux familles.

Les fiches d'inscription sont accompagnées d'autres formulaires à retourner aux agents périscolaires.

Ces formulaires sont :

- L'accusé de réception du règlement intérieur des services périscolaires (le règlement est à conserver par les familles. Seul le coupon-réponse est à retourner);
- La fiche de renseignements.

Ces documents sont obligatoires pour l'inscription de vos enfants aux temps périscolaires.

En cas de non-retour des documents, l'inscription de votre enfant pourra être refusée.

Toute modification des données enregistrées initialement sur la fiche de renseignements doit être signalée (numéro de téléphone, adresse...).



Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le nants et la Co

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

Dans chaque école, un référent fait le lien entre les parents, les communes.

A Cérilly, vous pouvez vous adresser à Marie-Laure RICHALET, pour toute question ou demande d'information relative au temps périscolaire (pause méridienne et garderie) au 07 60 06 06 26.

Vous pouvez aussi joindre la Communauté de Communes au 04 70 67 59 43.



La communauté de communes du Pays de Tronçais vous souhaite, ainsi qu'à vos enfants, Une agréable année scolaire!



Place du Champ-de-Foire 03350 CERILLY Tél 04 70 67 59 43 - Fax 04 70 67 40 23 -comcom@paysdetroncais.fr



www.facebook.com/comcompaysdetroncais

Envoyé en préfecture le 04/10/2021 Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

SLOW





Règlement intérieur des services périscolaires

Ce règlement s'applique à la cantine et à la garderie.

Sont autorisés à être inscrits à ces services, les enfants scolarisés à l'école de la commune.

Préambule

Les services périscolaires sont mis en place autour de l'école pour accompagner l'enfant durant sa journée.

Ces services sont la garderie et la cantine.

Assurés par la communauté de communes du pays de Tronçais, ces services sont organisés en fonction :

- des besoins de l'enfant (respect du rythme de vie, équilibre alimentaire, découverte ludique, affirmation de soi, etc) ;
- des locaux et équipements mis à disposition par les communes.

Ce sont des temps de socialisation et de découverte pour l'enfant.

La garderie et la cantine exigent une participation financière.

Ces services facultatifs sont placés sous la responsabilité de la communauté de communes.

ARTICLE 1 - L'inscription :

Les modalités d'inscription diffèrent suivant le service.

- La cantine nécessite une inscription préalable en début d'année, puis, chaque semaine, les parents doivent indiquer le nombre de repas que prendra l'enfant la semaine suivante. Un comptage est fait à l'école le matin et le nombre d'enfants désirant manger est alors transmis à la cantine.
- La garderie : l'inscription se fait en début d'année par l'intermédiaire d'un dossier à compléter et à retourner à l'école. La personne chargée de l'animation fait l'appel et tient à jour le registre de présence pour permettre la facturation.

ARTICLE 2- Le fonctionnement :

Durant le temps des services proposés, l'enfant est placé sous la responsabilité du personnel de la communauté de communes.

- Cantine : une fois les cours du matin achevés, les enfants sont accompagnés par un personnel intercommunal dans les locaux de la cantine puis, au terme du repas, sont raccompagnés dans la cours de l'école.
- Garderie: le matin, l'enfant, accompagné d'un parent, doit se présenter dans les locaux de la garderie pour être pris en charge par l'agent intercommunal. Le soir, l'agent intercommunal reçoit les enfants désirant aller à la garderie.

PAYS DE TRONÇAIS

En cas de retard des parents, l'enfant sera automatiquement orienté vers la garderie (ce service est à la charge des familles).

L'enfant reste à la garderie tant qu'un responsable légal ne s'est pas présenté.

En cas de dépassement de l'heure d'ouverture de la garderie, l'agent intercommunal contacte le domicile parental.

Peuvent rentrer à leur domicile, à la fin des cours, ou de la garderie, les enfants de l'école élémentaire qui auraient une autorisation écrite d'un responsable légal (cf. fiche de renseignement à compléter et à retourner en début d'année scolaire).

Une fiche sanitaire est à compléter par les familles en début d'année. Elle permet de recueillir les informations utiles concernant la santé de l'enfant.

Lorsqu'un enfant bénéficie d'un PAI, une copie doit être transmise au responsable des temps périscolaire.

Les familles doivent fournir une attestation d'assurance couvrant l'enfant durant les temps de ces services, celle-ci peut être engagée en cas de blessure d'un tiers, ou de casse et dégradation de matériel

Les agents intercommunaux sont habilités à administrer les médicaments lors des temps périscolaires à condition qu'ils soient en possession d'une ordonnance en cours de validité.

ARTICLE 3 - Les horaires :

Les horaires des différents services sont définis par commune. Ils figurent dans le livret de rentrée remis de la rentrée scolaire.

ARTICLE 4 - La discipline :

Des règles de vie sont instaurées pour le bon fonctionnement des temps périscolaires et le respect de tous. Celles-ci doivent donc être respectées.

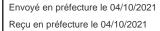
En cas de non-respect des règles de vie, ou de comportement perturbateur et/ou violent, l'enfant recevra un avertissement écrit. Cet avertissement devra être signé par les parents et retourné à l'agent.

Au bout de 3 avertissements, et sans amélioration significative du comportement de l'enfant, le directeur de la communauté de communes peut, en accord avec le Maire et le Vice-Président chargé des écoles, décider d'exclure l'enfant des temps périscolaires de manière ponctuelle ou définitive.

Cette décision sera notifiée par écrit aux parents.

ARTICLE 5 - la pause méridienne :

La cantine scolaire revêt une dimension éducative. Le temps du repas est un moment important dans la journée et se doit d'être un moment de calme, de détente et de convivialité où chacun est invité à goûter aux aliments.



Affiché le

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE





En venant déjeuner à la cantine l'enfant s'engage à :

	Avant le repas	Pendant le repas	Après le repas (récréation)		
•	Aller aux toilettes si besoin	Demander Pautorisation avant de se lever	 Choisir son activité suivant ses envies (activité calme ou jeu 		
•	Se laver les mains avant	 Parler calmement dans les locaux de la cantine 	dans la cour)		
	de passer à table		 Respecter le matériel 		
		Parler uniquement aux enfants de sa table	et le ranger à la fin de la récréation		
•	Se mettre en rang et se rendre à la cantine dans le calme	Se tenir correctement à table	 Jouer avec ses jouets personnels (en cas de 		
•	Ne pas bousculer ses	Respecter la nourriture	casse ou de perte, la famille reste seule		
	camarades	Goûter à chaque plat	responsable)		
•	Respecter les adultes et les	autres enfants dans ses paroles et da	ns ses actes		
•	Respecter les locaux : Salle et le matériel	de restauration, toilettes, salle de ga	rderie, la cour de récréation		
	L'enfant a le droit d'être re	specté, d'être écouté, de s'exprimer			
		ent, exprimer aux agents un souci ou	une inquiétude		
•		contre l'agression d'autres enfants (m	-		
	. 0	3			

Conscient que la vie en collectivité nécessite des efforts, le personnel interviendra pour aider les enfants à appliquer les règles de vie.

L'enfant doit prendre son repas dans de bonnes conditions afin de lui permettre de passer un

Les enfants peuvent choisir leur place à la cantine, toutefois en cas de non-respect des règles, les adultes pourront décider de placer les enfants.

Les jouets ne sont pas autorisés dans les locaux de la cantine.

moment convivial et détendu

(Particularité de Cérilly : la cantine étant gérée par le collège, Monsieur le Principal sera informé de tout manquement au règlement.)

ID: 003-240300558-20210930-D2021113-DE

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le



Accuei Péris claice

ACCUSE DE RECEPTION (à retourner avant le 17 septembre 2021)

Nom et Prénom de l'enfant :				Classe:		ràalamant
Je soussigné(e)cert intérieur des services périscolaires de la communau	une a	avoir	pris	l'approuve et	uu Pacce	regiennem ente
interieur des services penscolaires de la communac	uic ac	comm	iuiics,	rapprouve et	ı accı	Spic.
Fait àlele	•••					
Signature						